

Jeune Est

15-29 ANS



Accompagnement

Restauration et internat des lycéens



Elèves du lycée Diderot à Langres

#GrandEst
croit en
Vous
15-29 ANS



TOUS LES BONS PLANS POUR
S'ORIENTER SUR JEUNEST.FR

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Pour qui ?

Les lycéens de l'enseignement public **demi-pensionnaires** ou **internes** dans un établissement sur le **territoire de la Champagne-Ardenne**.

Quel est le montant de l'aide de la Région ?

0,55 € par repas

Sur une année scolaire, elle peut être au maximum de :

- **99 €** pour un élève demi-pensionnaire (au forfait 5 jours) ;
- **297 €** pour un élève interne.

L'aide de la Région n'est pas versée aux familles : elle est directement déduite du montant facturé par l'établissement.

Sous quelles conditions ?

- Les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un certain plafond.
- L'aide accordée dépend également du nombre d'enfants.

Pour la rentrée 2018, le revenu fiscal 2016 ne doit pas dépasser :

24 453 €	pour 1 enfant
30 096 €	pour 2 enfants
35 739 €	pour 3 enfants

ajouter **5 643 €** à partir du 4^{ème} enfant

Comment faire ma demande d'aide ?

- 1 Connectez-vous sur jeunest.fr.
- 2 **Avant le 16 octobre 2018**, renseignez le formulaire en ligne en indiquant **votre revenu fiscal de référence** se trouvant sur votre avis d'imposition sur le revenu 2017 (dans l'encadré intitulé « références ») ainsi que le nombre d'enfants de la famille.
- 3 Scannez ou photographiez votre avis d'impôt sur le revenu 2017 et une attestation de la CAF ou de la MSA (si vos enfants ne figurent pas sur l'avis d'impôt du foyer fiscal) et déposez-les sur votre espace personnel.
- 4 Si vous répondez aux critères requis, votre demande sera transmise aux services de la Région Grand Est.
- 5 Vous recevrez un courriel vous informant de l'issue de votre demande.